

DOSSIER D'INSCRIPTION AU VIDE-GRENIERS

Du 15 mai 2016 à Laroque des Albères

****Procédure à suivre si vous voulez vous inscrire par courrier:**

1. imprimer le document complet (6 feuilles).
2. lire, compléter, dater et signer les feuillets N°1 et 2
3. les feuillets N°3-4 et la note d'information sont pour vous, **conservez-les.**
4. fournir les documents ci-dessous :
 - ⇒ Le feuillet N° 1 daté et signé (autorisation d'occupation des sols + attestation sur l'honneur).
 - ⇒ Le feuillet N° 2 daté et signé (règlement de la manifestation).
 - ⇒ Une photocopie d'un justificatif de domicile (facture EDF ou téléphone fixe de moins de 6 mois ou justificatif de domicile délivré par les autorités)
 - ⇒ Une photocopie recto-verso de votre carte d'identité nationale. Attention: le N° doit être lisible ainsi que la date / autorité de délivrance
 - ⇒ Votre paiement par chèque à l'ordre du « Foyer Laïque»
5. adresser le courrier à l'adresse suivante :

*Foyer Culturel Laïque
Chez Mr RABAULT Nicolas
40 avenue du Roussillon
66740 Laroque des Albères.*

Au total votre courrier doit comporter 4 feuilles et le règlement par chèque.
Si vous souhaitez une confirmation de votre inscription, merci d'indiquer votre e-mail sur le feuillet N°1.

Le détail des tarifs se trouve sur le règlement de la manifestation, merci de vous acquitter du paiement dès l'inscription pour des raisons d'organisation lors de l'accueil des exposants.

Important : Le document d'autorisation d'occupation du domaine public est nominatif et obligatoire en cas de contrôle. Si vous vous inscrivez par courrier, il vous sera remis en main propre à l'accueil le jour de la manifestation.

****Si vous ne souhaitez pas vous inscrire par courrier :**

voir sur la dernière page les dates et lieux des permanences d'inscription. Vous pouvez venir avec les documents déjà remplis et les justificatifs pour gagner du temps(paiement par chèque ou espèces acceptés)

Feuille 1
à remplir et remettre aux organisateurs

Demande d'autorisation d'occupation des sols

Je soussigné,

NOM - Prénom: _____

Né(e) le: _____

Résidant à (adresse complète): _____

N° de téléphone fixe/portable: _____

E-mail (facultatif): _____ @ _____

sollicite l'autorisation à titre exceptionnel d'occuper le domaine public et de vendre ou échanger des objets, mobiliers d'occasion du vide-greniers qui aura lieu sur le domaine public communal le dimanche 15 mai 2016 de 7 h à 19 h.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR:

Je soussigné, **demandeur** désigné ci-dessus, **atteste sur l'honneur**, que je ne suis pas inscrit sur le registre des revendeurs d'objets mobiliers, ni sur le registre du commerce, que les objets mis en vente ne proviennent ni d'un vol ni d'un recel, n'ont pas été rachetés pour la revente, ne sont pas des animaux vivants, et **reconnait** avoir pris connaissance du règlement du vide-greniers de Laroque des Albères. En outre **j'atteste** ne pas participer à plus de 2 autres manifestations du même type sur l'année civile.

à Laroque des Albères le: ____/____/2016

Signature

Feuillet 2
à remplir et remettre aux organisateurs

RÈGLEMENT

L'association «Foyer Culturel Laïque» de Laroque des Albères est organisatrice du vide-greniers du dimanche 24 mai 2016. (Profits réalisés au bénéfice des enfants du village).

-La participation à ce vide-greniers:

- est strictement réservée aux particuliers,
- présente un caractère exceptionnel,
- est strictement limitée à la vente d'objets personnels usagés,
- ne doit pas servir à la vente d'animaux vivants.

-L'association n'est pas responsable du temps: en cas d'intempéries, il n'y aura **aucun remboursement**.

-Tout participant doit remplir dater et signer **une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public** comportant un relevé d'identité et **une attestation sur l'honneur**. Demande remise à l'association organisatrice.

-Deux exemplaires du présent règlement sont fournis à chaque exposant lors de l'inscription. **L'un des deux devant être signé et remis aux organisateurs.**

-Aucune installation ne doit se situer en dehors du périmètre fixé par l'arrêté municipal.

-Tous feux, barbecues, sont strictement interdits. **Tous les exposants devront nettoyer leur emplacement avant leur départ (merci d'avance de faire un effort sur ce point).**

-Les organisateurs de cette manifestation se réservent le droit exclusif de refuser ou d'exclure tout participant ne respectant pas le présent règlement et/ou l'arrêté municipal.

-Toute personne ne répondant pas à ces directives et/ou ayant donné des renseignements inexacts en assume l'entière responsabilité et en dégage par là-même l'association organisatrice.

-Aucun emplacement ne sera numéroté ni choisi à l'avance. Seuls les organisateurs décident de l'emplacement vous étant attribué.

-**LES TARIFS 2016** des emplacements seront de:

=> **12 € par emplacement**

=> **8 € par emplacement** <=> **tarif préférentiel pour les résidents de Laroque des Albères uniquement.**

Le jour de la manifestation, tout exposant doit être en mesure de présenter sa pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité) et l'autorisation pour occupation du domaine public délivrée par la Mairie et remise par les organisateurs.

Je soussigné _____, certifie avoir lu et accepté le règlement ci-dessus.

Date:

Signature:

**Feuille 3
à conserver**

Demande d'autorisation d'occupation des sols

Je soussigné,

NOM - Prénom: _____

Né(e) le: _____

Résidant à (adresse complète): _____

N° de téléphone fixe/portable: _____

E-mail (facultatif): _____ @ _____

sollicite l'autorisation à titre exceptionnel d'occuper le domaine public et de vendre ou échanger des objets, mobiliers d'occasion du vide-greniers qui aura lieu sur le domaine public communal le dimanche 15 mai 2016 de 7 h à 19 h.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR:

Je soussigné, **demandeur** désigné ci-dessus, **atteste sur l'honneur**, que je ne suis pas inscrit sur le registre des revendeurs d'objets mobiliers, ni sur le registre du commerce, que les objets mis en vente ne proviennent ni d'un vol ni d'un recel, n'ont pas été rachetés pour la revente, ne sont pas des animaux vivants, et **reconnait** avoir pris connaissance du règlement du vide-greniers de Laroque des Albères. En outre **j'atteste** ne pas participer à plus de 2 autres manifestations du même type sur l'année civile.

à Laroque des Albères le: ____/____/2016

Signature

**Feuillet 4
à conserver**

RÈGLEMENT

L'association «Foyer Culturel Laïque» de Laroque des Albères est organisatrice du vide-greniers du dimanche 24 mai 2016. (Profits réalisés au bénéfice des enfants du village).

-La participation à ce vide-greniers:

- est strictement réservée aux particuliers,**
- présente un caractère exceptionnel,**
- est strictement limitée à la vente d'objets personnels usagés,**
- ne doit pas servir à la vente d'animaux vivants.**

-L'association n'est pas responsable du temps: en cas d'intempéries, il n'y aura **aucun remboursement.**

-Tout participant doit remplir dater et signer **une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public** comportant un relevé d'identité et **une attestation sur l'honneur.** Demande remise à l'association organisatrice.

-Deux exemplaires du présent règlement sont fournis à chaque exposant lors de l'inscription. **L'un des deux devant être signé et remis aux organisateurs.**

-Aucune installation ne doit se situer en dehors du périmètre fixé par l'arrêté municipal.

-Tous feux, barbecues, sont strictement interdits. **Tous les exposants devront nettoyer leur emplacement avant leur départ (merci d'avance de faire un effort sur ce point).**

-Les organisateurs de cette manifestation se réservent le droit exclusif de refuser ou d'exclure tout participant ne respectant pas le présent règlement et/ou l'arrêté municipal.

-Toute personne ne répondant pas à ces directives et/ou ayant donné des renseignements inexacts en assume l'entière responsabilité et en dégage par là-même l'association organisatrice.

-Aucun emplacement ne sera numéroté ni choisi à l'avance. Seuls les organisateurs décident de l'emplacement vous étant attribué.

-**LES TARIFS 2016** des emplacements seront de:

=> **12 € par emplacement**

=> **8 € par emplacement <=> tarif préférentiel pour les résidents de Laroque des Albères uniquement.**

Le jour de la manifestation, tout exposant doit être en mesure de présenter sa pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité) et l'autorisation pour occupation du domaine public délivrée par la Mairie et remise par les organisateurs.

Je soussigné _____, certifie avoir lu et accepté le règlement ci-dessus.

Date:

Signature:

NOTE D'INFORMATION

Vous avez obtenu l'autorisation exceptionnelle de participer à un vide-greniers.

Vous n'êtes inscrit ni sur le registre du commerce, ni sur le registre des revendeurs d'objets mobiliers.

Dans ces conditions, l'autorisation qui vous a été accordée ne vous permet **que** de revendre des objets usagés que vous n'avez pas acquis pour la revente. Cette autorisation n'est pas renouvelable.

Rappel sur la législation

Si vous avez acheté des objets pour les revendre et si vous participez fréquemment à des manifestations de ce type, vous vous livrez clandestinement à l'activité de brocanteur ou d'antiquaire.

Dans ce cas, vous vous exposez aux sanctions prévues par le décret du 24 août 1968 (amende de 9€ 15 à 61 € - peine de prison jusqu'à huit jours). En outre, vous risquez une vérification approfondie de votre situation commerciale et fiscale.

Si les objets mis en vente se révèlent volés, vous encourez une peine d'emprisonnement de 3 mois à 3 ans et une amende de 152€ 45 à 3045 € ou l'une de ces deux peines seulement.

L'amende pourra même être élevée au-delà de 3045€ jusqu'à la moitié de la valeur des objets recelés. (Art 400 du Code pénal)

PERMANENCES POUR L'INSCRIPTION

⇒ Les **permanences** seront tenues cette année à

- la salle Carbonneil située au dessus de l'office du tourisme près de la mairie les samedis 23 et 30 avril 2016 en matinée

- la salle cami clos (dite « salle du bridge » en face de la pharmacie) le samedi 07 mai 2016 en matinée.

Plus d'information sur le site <http://vide-greniers.org/>